



FNAIM

AGIR POUR LE COMMERCE

Honoraires au 01/01/2023

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS	Honoraires TTC*
<u>PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL**</u>	
• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150.00 € et 250.00 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation	Entre 150.00 € et 300.00 €/lot
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT</u>	
• Vacation horaire	98,00 €
<u>PRESTATIONS INDIVIDUELLES</u>	
• État-daté	380.00 €
• Mise en demeure	36.00 €
• Autres prestations	Sur demande et devis Voir contrat de syndic
<u>PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC – APRÈS ACCORD DU COPROPRIETAIRE</u>	
• Pre état-daté	200.00 €
• Frais de prélèvement mensuel des charges de copropriétés	12.00 €/an
<i>Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1200.00 €.</i>	

* Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20.00% incluse.

** Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

SAS Régie d'immeubles NEYRAT
Capital : 150 000.00 €
SIREN : 726 220 148
SIRET : 726 220 148 000 76
RCS Chalon-sur-Saône 62 B 14
N° TVA FR 07726220148
Carte Professionnelle GESTION
IMMOBILIERE CPI 7101 2016 000 003 109
Garantie financière CEGC
16 Rue Hoche
Tour Kupka B
TSA 92919 LA DEFENSE Cedex